

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Janvier 2011 -

L'An Deux Mille Onze le trente et un janvier, à 20 heures 30, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert CAYRON, Maire.

Etaient présents : Mmes - ANGLADE - AUSSEIL – GINISTY - S. GLANDIERES - A-M GLANDIERES - LACAMPAGNE – LANTUECH - MICHEL - REY

Mrs – ANGLES - BATUT - CAYRON - CLUZEL - DELPERIE – GRANDESSO – LE DERFF – MAZELIER - RUFFAT - SALVAN - SEPTFONDS - TAVET

Absent représenté : - Mme LADOUX procuration à Mr DELPERIE - Mme MARTIN procuration à Mme REY – Mme LESIEUR procuration à Mr GRANDESSO - Mr REGIS procuration à Mme MICHEL

Absents : Mr CAVIALE - Mlle SOLIGNAC

Mr LEDERFF est désignée Secrétaire de séance.

1 - Le Maire propose l'Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 29 Novembre 2010

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Présentation des Rapports de la Commission 3 du 06 décembre 2010 et de la Commission 1 du 20 Janvier 2011

Aucune observation sur ces deux rapports.

3 – Débat d'Orientations Budgétaires 2011

En vertu de l'art II de la loi d'orientations n°92-12 du 16 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et conformément à l'art L2312-1 du CGCT, les Communes de plus de 3500 h doivent tenir un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Des éléments chiffrés ont été remis aux Conseillers Municipaux (statistiques , bilan des dernières années et perspectives 2011)

La Commission 1 réunie le 20 janvier 2011 a donné à l'unanimité un avis favorable à ces orientations budgétaires.

Mr Delpérié les présente :

-1°) la fiscalité : les taux de Taxe d'Habitation, de Foncier Bâti et de Non Bâti ne seront pas augmentés en 2011

2°) le recours à l'emprunt : l'objectif 2010 en matière d'encours de dette à été atteint. (Il devait être au 31/12/2010 de 4 952 000 €, il est de 4 942 183 €)

Pour 2011, la capacité d'emprunt pour la Ville d'Espalion est évaluée à 619 130 €. Mr Delpérié propose de diminuer de 100 000 € cette capacité à emprunter pour la limiter à 520 000 €. Cette diminution permettra d'accroître les capacités d'emprunts pour les futurs lourds investissements à venir.

3°) participer à hauteur de 100000 € au budget annexe de Peyrolebade pour l'aménagement réalisé sur cette zone d'activités.

Ces propositions sont adoptées par le Conseil Municipal.

4 – Subventions 2011

- délibération n° 01 –

Subvention à AGF et Centre Social Intercantonal dans le cadre du CLSPD

Monsieur le Maire expose qu'une journée de formation et d'informations a eu lieu sur le thème « les violences familiales et les conséquences sur les jeunes enfants ». Une aide de 1175 € a été versée à la Commune pour cette journée.

Suite aux avis favorables des Commissions 1 et 3, il propose de verser les subventions aux associations AGF (Association Générale des Familles) et Centre Social Intercantonal pour les interventions qu'elles ont effectuées, comme suit :

- AGF836 €
- Centre Social Intercantonal.....114 €.

Approbation à l'unanimité.

- délibération n° 02 –

Subventions aux associations dans le cadre des activités périscolaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer l'aide de la Commune aux associations pour les activités périscolaires, à 10,00 € l'heure pour l'année scolaire 2010-2011, et de verser pour l'année scolaire 2009-2010 les participations suivantes aux associations pour les interventions dans les écoles Jean Monnet et St Hilarian :

Ecole Saint Hilarian :

Centre Social 19H x 9.50 € 180,50 €

Ecole Jean Monnet :

Centre Social 12 H x 9,50€ 114,00 €

Tennis de table 20 H x 9.50 €..... 190,00 €

Football Club 20 H x 9,50 €..... 190,00 €

- délibération n° 03 –

Subventions pour voyages scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe les participations communales aux voyages scolaires pour l'année scolaire 2010-2011 comme suit :

- 20 €/ élève d'Espalion pour les séjours en France
- 35 €/ élève d'Espalion pour les séjours et voyages à l'Etranger

- décide d'octroyer les subventions suivantes, dans le cadre d'une action sociale, pour des séjours à l'Etranger en 2011:

- Lycée Immaculée Conception : voyage à Tauste (Espagne) du 13 au 18 mars 2011 - 13 élèves x 35 € 455 €
- Collège Louis Denayrouze : voyage à Zaragoza (Espagne) du 18 au 22 avril 2011 - 21 élèves x 35 € 735 €

5 – Cantine scolaire : tarifs 2011

- délibération n° 04 –

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix des repas de la cantine scolaire à compter du 1^{er} février 2011, comme suit :

- repas pour les élèves des écoles maternelle et primaire publiques.. **2,80 €**
- repas du personnel communal affecté aux écoles**2,55 €**

* * * * *

6 – Indemnité de conseil et budget allouée au Receveur Municipal

- délibération n° 05–

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, et par décision du Conseil Municipal une indemnité de conseil et une indemnité de confection des budgets peut être accordée à Monsieur le Trésorier pour la durée de sa nomination à Espalion.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (23 voix pour, 2 abstentions) :

- De demander le concours de Mr CHESI Philippe, receveur municipal, pour assurer des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et lui attribuer les indemnités de conseil et de budget,
- que l'indemnité de conseil, sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, et sera attribuée à Mr CHESI Philippe, receveur municipal, à compter du 1^{er} juillet 2010.

* * * * *

7 – Vente de terrain à Mr CAMAS – Place du Plô

- délibération n° 06 –

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Mr CAMMAS souhaite :

- acquérir les parcelles 251 et 252 appartenant à Mr VERDEILLE Bernard.
- y effectuer des travaux importants de rénovation.

Après avis de Mr CAUSSE, Architecte des Bâtiments de France, et afin que son projet aboutisse, Mr CAUSSE sollicite l'acquisition de terrain appartenant à la Commune d'Espalion sur les parcelles AL 249 et 250.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée:

1. la vente de : - 1 m² issus de la parcelle AL 249
- 3 m² issus de la parcelle AL 250.

Cela permettrait également d'avoir un alignement parfait du nouvel immeuble avec la Porte des Ursulines.

2. de classer ensuite les parties restantes de ces parcelles AL 249 pour 62 m² et AL 250 pour 69 m² dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette vente de terrain au prix de 95,00 € le mètre carré et le classement dans le domaine public des parties restantes des parcelles AL 249 pour 62 m² et AL 250 pour 69 m², et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de ce classement.

* * * * *

8 – Marchés de Maîtrise d'œuvre et de travaux pour la réfection des voiries communales

- délibération n°07 –

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

- qu'un diagnostic des voies communales a été établi en 2007
- qu'un marché de maîtrise d'œuvre et de travaux ont été réalisés pour la période du 01/07/2008 au 31/12/2010 (dans le cadre de ces marchés, 553 029 €TTC de travaux ont été réalisés).

Afin de poursuivre ces travaux, le Maire propose le lancement de deux nouveaux marchés pour la période 2011 – 2014 :

- 1) *pour la réalisation d'un marché de maîtrise d'œuvre* :
confection du marché de travaux et suivi des travaux suivant une rémunération proportionnelle au montant des travaux réalisés
- 2) *pour la réalisation d'un marché de travaux* :
sous forme de marché à bons de commande avec une tranche annuelle de travaux de : - mini 150 000 € H.T.
- maxi 600 000 € H.T..

Il propose que la Commission d'Appel d'Offres soit saisie pour l'examen de ces deux marchés.

Le lancement de ces deux marchés est approuvé à l'unanimité.

9 – Marché de Travaux pour l'Aménagement de la Rue du Palais

- délibération n° 08 –

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation par procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics a été réalisée pour ce marché et fait part du résultat de cette consultation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **Conseil Municipal**, donne son accord à l'unanimité à la passation du Marché de Travaux pour l'Aménagement de la Rue du Palais avec l'entreprise EGTP, qui a présentée l'offre la plus économiquement avantageuse d'un montant de 194 843 € H.T..

10 – Modification des commissions communales

- délibération n° 09 –

Les trois commissions communales créées par délibération du 02 avril 2008, sont composées de 15 membres (12 pour la majorité – 2 pour la liste menée par Mr GRANDESSO – 1 pour la liste menée par Mr CAVIALE), ceci pour tenir compte du nombre d'élus de chaque liste.

Afin de tenir compte des souhaits des conseillers dernièrement élus, voire même d'autres élus qui veulent changer, Monsieur le Maire propose de modifier la composition de ces trois commissions suivant les mêmes critères définis ci-dessus.

A l'unanimité, les 3 commissions sont ainsi modifiées :

COMMISSION N°1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – FINANCES

Président : Le Maire

Vice Président : D. DELPERIE

- | | | |
|----------------|------------------|-----------------|
| - V. LANTUECH | - F. LADOUX | - G. SALVAN |
| - C. REGIS | - M. REY | - S. GLANDIERES |
| - S. SOLIGNAC | - M.J LACAMPAGNE | - J. AUSSEIL |
| - G. SEPTFONDS | - JF ANGLES | - Y. GRANDESSO |
| M.P. LESIEUR | - C. CAVIALE | |

- **COMMISSION N° 2 – URBANISME – SECURITE – INVESTISSEMENT - CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT**

Président : Le Maire

Vice Président : M. REY

- | | | |
|----------------|---------------|-----------------|
| - F. LADOUX | - R. BATUT | - J.M. MAZELIER |
| - J. TAVET | - G. SALVAN | - D. LE DERFF |
| - J. AUSSEIL | - F. ANGLADE | - J. N. RUFFAT |
| - A. MARTIN | - S. SOLIGNAC | - Y. GRANDESSO |
| - M.P. LESIEUR | - C. CAVIALE | |

- **COMMISSION N°3 - FAMILLES – ASSOCIATIONS – ECOLES – HABITAT**

Président : Le Maire

Vice Président : P. MICHEL

- | | | |
|-----------------|-------------------|-----------------|
| - A. MARTIN | - F. ANGLADE | - MJ LACAMPAGNE |
| - J. AUSSEIL | - N. GINISTY | - JN RUFFAT |
| - S. GLANDIERES | - G. SEPTFONDS | - V. LANTUECH |
| - JF ANGLES | - C. REGIS | - Y. GRANDES |
| - R. CLUZEL | - A.M. GLANDIERES | |

En ce qui concerne les listes menées par Mrs GRANDESSO et CAVIALE, des propositions seront émises lors du prochain Conseil Municipal.

11 - Délégués auprès du SMICTOM de la Région d'Espalion : Modifications
- délibération n° 10 –

Approbation à l'unanimité d'un changement de délégation entre Mme Françoise ANGLADE et Mr Daniel LE DERFF, respectivement délégués titulaire et suppléant.

Mme ANGLADE est nommée déléguée titulaire et Mr LE DERFF délégué suppléant.

12 – Modification de la charte de fonctionnement du Conseil des Jeunes

- délibération n° 11 –

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avis de la commission 3, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le Conseil des Jeunes en apportant les modifications suivantes à la charte de fonctionnement :

- âge d'éligibilité : 13 – 17 ans
- nombre de sièges : 24
 - 6 pour le collège public,
 - 6 pour le collège privé,
 - 12 pour des lycéens et apprentis,
- durée du mandat : 2 ans.

13 – Modification des statuts du SIVOM du Canton d'Espalion

- délibération n° 12-

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet du Pôle d'Excellence Rurale pour la valorisation des chemins de Saint Jacques, le Pays Haut Rouergue, porteur du projet, a proposé au SIVOM la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

La modification des statuts porte donc sur la nouvelle compétence du SIVOM « Pôle d'excellence rurale : Valorisation des chemins de Saint Jacques ».

Les nouveaux statuts du SIVOM du Canton d'Espalion mis à jour en décembre 2010, sont approuvés à l'unanimité.

14 – Adhésion de la Commune de Lassouts au SIVU Assainissement, service SPANC

- délibération n° 13 –

Le Maire informe que le Conseil Syndical du SIVU Assainissement Espalion – Saint-Côme, réuni le du 16 décembre 2010, a donné un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Lassouts, pour le service SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif), au tarif de 30 € par fosse diagnostiquée, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette adhésion est approuvée à l'unanimité.

15 – Rapport annuel du SIVU Assainissement Espalion – Saint Côme sur le prix et la qualité du service – exercice 2009

- délibération n° 14 –

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

16 – Inscription d'un nouveau nom sur la liste des « Morts pour la France »

- délibération n° 15 –

Monsieur le Maire propose, suite à la requête de Mr André TRUEL, domicilié sur la commune et nommé Pupille de la Nation, d'ajouter le nom de son père, Monsieur Marius TRUEL, à la liste de « Morts pour la France » de 39-45, ainsi que sur la liste de l'appel aux morts.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Maire
G. CAYRON